

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

USAGE DE L'EAU

Cahors, le 19 juin 2026

Limitations des usages de l'eau dans le département du Lot

Les conditions anticycloniques sur la France se sont nettement renforcées ces derniers jours.

Météo-France a placé le département du Lot en vigilance orange canicule.

L'épisode caniculaire annoncé sur la France et le Lot est bien établi. Il va augmenter en intensité : de fortes chaleurs (jusqu'à 40 °C) sont prévues par Météo-France à partir de ce week-end jusqu'au milieu de la semaine prochaine.

La situation hydrologique dégradée des cours d'eau lotois va s'accélérer dans ces conditions.

À la suite de la consultation des partenaires du Comité de Suivi Opérationnel de l'Étiage, et en tenant compte de ces prévisions météorologiques, Mme la préfète du Lot a décidé de prendre de nouvelles mesures de limitation des usages de l'eau sur les secteurs impactés.

Ces mesures seront applicables à partir du samedi 20 juin 2026 à 8 heures. Elles concernent les prélèvements réalisés dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement suivants :

Niveau de vigilance : Petite Barguelonne, Vert aval et Masse, Veyre

Les usagers sont invités à adopter une utilisation économe et raisonnée de l'eau.

Niveau d'alerte : Bonnette, Vert amont, Affluents du Lot (sauf Thèze, Vert, Vers et Célé), Tolerme, Tourmente, Sourdoire, Maumont et Palsou

Mesures de limitations : la manœuvre des vannes des installations hydrauliques est interdite. Le remplissage des réserves d'eau, retenues collinaires ... par pompage ou prises d'eau dans les ressources est interdit. Les prélèvements pour l'irrigation agricole sont interdits de 13h à 20h.

Pour les particuliers : l'arrosage des jardins potagers, le remplissage des piscines et le lavage des véhicules sont interdits de 13h à 20h

Niveau d'alerte renforcée : Séoune, Lendou, Grande Barguelonne, Lemboulas, Lère-Dourre-Glaich-Cande, Affluents du Célé (sauf Sagne et Veyre)

Mesures de limitations : la manœuvre des vannes des installations hydrauliques est interdite. Le remplissage des réserves d'eau, retenues collinaires ... par pompage ou prises d'eau dans les ressources est interdit. Les prélèvements pour l'irrigation agricole sont interdits de 8h à 20h.

Pour les particuliers : l'arrosage des jardins potagers, le remplissage des piscines et le lavage des véhicules sont interdits de 8h à 20h

Pôle de la communication
interministérielle de l'État

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex

Niveau de crise : Lupte, Lemboulas, Céou-Bléou-Ourajoux, Tournefeuille, Petits affluents de la Dordogne rive gauche (sauf Tournefeuille, Ouyse, Bave, Mamoul et Céré)

Mesures de limitations : la manœuvre des vannes des installations hydrauliques est interdite. Le remplissage des réserves d'eau, retenues collinaires ... par pompage ou prises d'eau dans les ressources est interdit. Les prélèvements pour l'irrigation agricole sont interdits sauf cultures dérogatoires.

Pour les particuliers : l'arrosage des jardins potagers, le remplissage des piscines et le lavage des véhicules sont interdits de 8h à 20h

L'arrêté préfectoral instaurant les mesures applicables aux prélèvements dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement est consultable dans les mairies des communes concernées et à l'adresse suivante : <https://www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Milieus-aquatiques.-usages-de-l-eau.-navigation.-DPF/Usages-de-l-eau/Arretes-prefectoraux-portant-limitation-de-prelevement-d-eau>.

Les mesures de restrictions peuvent être consultées sur le site Internet VIGIEAU à l'adresse suivante : <https://vigieau.gouv.fr/>

Des gestes simples pour économiser l'eau au quotidien :

- **Réduire le débit des robinets** en les équipant d'un mitigeur, d'un aérateur, d'un économiseur ou d'une pomme de douche avec aérateur.
- **Réparer les robinets et chasse d'eau.** Les fuites peuvent représenter 20% de la consommation d'un foyer.
- **Privilégier les douches aux bains et interrompre le flux d'eau durant le savonnage.** Si l'eau est coupée durant le brossage des dents, le lavage des mains, cela peut réduire la consommation de moitié.
- **Arroser le jardin le soir** quand l'évaporation est moins forte.
- **Installer un paillage au pied des plantes** pour conserver l'humidité.
- **Opter pour des techniques d'arrosage économe en eau** : goutte-à-goutte, tuyaux suintants...
- **Installer un équipement de récupération des eaux** de pluies.